

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

**67x19**

### BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que, suivant délibération n°195 du 17/12/1996, il a été décidé de voter le budget de la commune par nature.

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2019 tel qu'il a été arrêté par les différentes commissions municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter chacun des chapitres du Budget Primitif selon les montants suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	27 243 189 €	27 243 189 €
<b>Section d'investissement</b>	15 138 134 €	15 138 134 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE ET VOTE le budget par chapitre tel qu'il est arrêté en mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre à 42 381 323 € en dépenses et à 42 381 323 € en recettes).

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 5 - M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI – AMARO

ABSTENTION : 1 – M. BARONI

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

## Commission des Finances du 20/03/2019

Le rapport d'orientation budgétaire vous a apporté tous les éléments sur le contexte, dans lequel s'inscrit l'élaboration du BP 2019. Les tensions financières qui obèrent les marges de manœuvres des collectivités pour agir sur leur territoire sont toujours d'actualité et nous imposent d'être vigilants.

Malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, la municipalité a fait le choix de ne pas recourir à une hausse des impôts, seul levier significatif qui permet d'augmenter nos ressources, tout en portant de très gros investissements pour améliorer le cadre de vie des usagers.

Le budget primitif 2019 s'élève à 27,2M€ en fonctionnement, contre 27,1M€ en 2018 ; soit une augmentation de 0.4%.

La section d'investissement représente 15,1M€ (contre 13,1 en 2018) et s'inscrit en progression de 15%.

Budget Primitif	2018	2019	Evolution
SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 132 616 €	27 243 189 €	0,4%
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 172 657 €	15 138 134 €	14,9%
TOTAL DU BUDGET	40 305 273 €	42 381 323 €	5,2%

## **I) La section de fonctionnement**

### **A) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles sont stables avec une faible augmentation de 0.3% en 2019.

1- Les produits des services et des domaines prévisionnels s'élèvent à 2,3 M€ en 2019 comme en 2018.

2- Le poste « impôts et taxes » qui représente 80% des recettes réelles de fonctionnement, affiche également une augmentation de 1.8% avec une prévision de 21,8 M€ contre 21.4M€ en 2018.

Il est constitué du produit fiscal direct (TH, FB, FNB), des dotations du groupement à fiscalité propre, et de diverses taxes (publicité, électricité, pylônes, droits de mutation...).

Pour ce qui concerne les impositions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) les bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale pour 2019 s'élèvent à :

- 28 083 000 € pour la taxe d'habitation (+4.2%)
- 27 419 000 € pour le foncier bâti (+2,1%)
- 143 600 € pour le foncier non bâti (+0,1%)

Le produit fiscal prévisionnel s'élève à 12,2M€ et affiche une progression de 2,9% avec 340K€ de recettes supplémentaires.

La revalorisation annuelle des bases d'imposition votée en loi de finances et assise sur l'inflation s'élève à +2,2%.

S'agissant des taux d'imposition, ils sont stabilisés cette année encore à :

- 15,97% pour la taxe d'habitation
- 28,04% pour la taxe sur le foncier bâti
- 27,48% pour la taxe sur le foncier non bâti

Il faut rappeler que sur la feuille d'impôt de l'utilisateur toute la cotisation du contribuable ne revient pas à la commune mais seulement 64% pour la taxe foncière et 61% pour la taxe d'habitation. Le reste étant prélevé par les autres niveaux de collectivités sans compter les frais de gestion encaissés par l'Etat.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, la taxe d'habitation a diminué de 30 % pour 8 foyers sur 10 : elle diminuera de 65 % en 2019 avant sa suppression en 2020 pour ces foyers. Après 2020, la taxe sera supprimée pour 100 % des foyers. Pour ce qui concerne la commune, il y a eu 1 816 dégrèvements liés à cette réforme sur 8 680 foyers assujettis à la TH.

Le montant moyen de TH par foyer en 2018 était de 678 €.

Selon les engagements du gouvernement, la perte du produit de la TH sera compensée et reversée à l'euro près aux collectivités en fonction des bases 2017. Nous ne savons pas à ce jour quelle sera la ressource de remplacement. Une loi spécifique devrait arriver au premier semestre.

Le deuxième poste de recettes de fonctionnement, le plus important, est l'attribution de compensation versée par la MAMP qui s'élève à 6,7M€ en 2019 et 2018 contre 8,6M€ en 2017 en raison du transfert de charges lié aux compétences transférées à la Métropole.

3- Le poste « dotations subventions et participations » constitué principalement par la dotation globale de fonctionnement et des participations de la CAF est estimé à 2M€, représentant une contraction de 8%. Cela s'explique principalement par une diminution des participations de la CAF de 124 K€ par rapport au BP 2018 liée au renouvellement du contrat enfance-jeunesse, qui fait de l'année 2019 une année transitoire où sera produit le bilan du contrat échu et le diagnostic du contrat avenir 2019/2022.

Rappelons que grâce à la labellisation du plan mercredi, des financements supplémentaires attendus de la CAF sont prévus à hauteur de 21k€.

Après quatre années de baisse ininterrompue, la DGF devrait être stable pour la deuxième année consécutive, après avoir été amputée de 1,6 M€ depuis 2013.

4- Les autres produits de gestion courante sont estimés à 217k€ contre 312k€ en 2018. Ceci est lié à la cession des 55 logements sociaux à la Logirem qui se traduit par la suppression d'une grande partie de la redevance versée à la commune par le bailleur ; après la destruction de 5 logements, pour le projet de requalification du quartier de la Gavotte, et la cession de 55 logements seuls deux logements sont restés en gestion par ce bailleur.

## B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles subissent une très légère évolution de 0.3% par rapport à 2018 avec 25.4M€.

Cette stabilité s'explique par les efforts de maîtrise de la section de fonctionnement qui permettent de neutraliser les effets de l'augmentation de certains prix.

1- Les charges à caractère général (achats, fournitures, entretien, réparation, maintenance...) s'élèvent à 4,7 M€ contre 4,8 M€ en 2018, soit une réduction de 2%.

Il convient de rappeler qu'un quart de ces charges (1,2M€) proviennent des fluides des bâtiments et équipements communaux (électricité, gaz, eau, fioul, carburants).

Les efforts conséquents faits ces dernières années grâce à l'action de l'économiste des flux et des services ont permis de freiner la progression de ces dépenses.

2- Les charges de personnel sont estimées à 19,2M€ et affichent une progression de 1,8%. Rappelons que ce poste est impacté comme chaque année par des décisions nationales qui sont détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires. L'objectif de contenir la masse salariale est volontariste et a commencé à se traduire dans les faits avec le non remplacement de certains départs.

Les départs à la retraite actés pour cette année représentent 11 agents.

Afin de contenir ce poste tout en maintenant le service public, les services engagent une réflexion prospective pour chaque départ programmé afin d'examiner les solutions de réorganisation ou mutualisation des moyens humains évitant ainsi le remplacement systématique des postes.

Rappelons que pour certains métiers impliquant un taux d'encadrement réglementaire ou des compétences particulières, le remplacement s'impose.

Il est à souligner que pour la deuxième année, la ville ne devrait pas payer de pénalités issues de la loi SRU pour carence de logements sociaux grâce d'une part au versement du solde de la subvention pour le programme clos des cigales en 2017 et à la prise en compte par les services de l'Etat des moins-values sur les cessions de terrains effectués pour permettre la production de logement social.

Rappelons également que le Préfet a retiré le constat de carence en 2018 qui se traduisait par un doublement des pénalités.

La ville a démontré ses efforts de production de logements sociaux en dépit de la superposition de différentes réglementations rendant le foncier disponible limité, qui ont été salués par les services de l'Etat, tout en étant soucieuse de réaliser de petits programmes bien intégrés architecturalement.

4- Les charges de gestion courante s'élèvent à 1,36M€ contre 1,30M€ représentant une augmentation de 4.3%.

Celle-ci s'explique en partie par la mise en place des chèques vacances et l'augmentation de la subvention du COS qui en aura la gestion.

5- Les charges financières s'élèvent à 110K€ et affichent une baisse de 13%, due à l'amortissement progressif des emprunts à taux fixe et à la maîtrise des taux grâce notamment à la renégociation en 2018 d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

6- L'autofinancement prévisionnel des investissements (constitué par l'excédent prévisionnel de fonctionnement et de la dotation aux amortissements qui alimente la section d'investissement) s'élève comme en 2018 à 1,6M€.

## **II) La section d'investissement**

### **A) Les dépenses d'investissement**

La section d'investissement s'élève à 15,1M€ contre 13.1M€ en 2018.

Les dépenses d'équipement (études, acquisitions, subventions d'équipement versées et travaux) de 12,3M€ augmentent de 43%.

La commune poursuit ses efforts d'investissement avec les projets suivants :

⇒ La requalification du quartier de la Gavotte est entrée en phase travaux avec la construction de l'Idéethèque et du groupe scolaire avec 8.1M€ de décaissement prévisionnels

⇒ Les travaux et études sur le patrimoine bâti représentent 719k€ avec notamment le désamiantage de l'ancienne caserne des pompier, et le réaménagement du plateau des services techniques.

De plus, il est prévue cette année de mettre l'accent sur le confort thermique avec le changement des menuiseries au groupe scolaire de la Renardière, des Cadeneaux et à la crèche de la Gavotte et la pose de stores dans différents groupes scolaires.

Aussi, les revêtements des cours de l'école Renardière, Castel Hélène et Amandiers seront repris.

476 K€ seront investis cette année dans les écoles, les crèches et les centres aérés.

Toujours pour les écoles, la deuxième phase de mise en place de la vidéoprotection est prévue avec l'installation de caméras dans les écoles Voilerie, Cadeneaux et Bouroumettes ainsi que la poursuite de déploiement des équipements numériques pour les écoles Renardière et Voilerie.

⇒ En matière d'aménagement urbain 1.2M€ sont inscrits, comprenant des travaux d'entretien et de sécurisation de la voirie communale.

- ⇒ Concernant les équipements sportifs, Il est prévu cette année la réfection et la pose de clôtures aux stades Sumeire et Giono, au complexe Jean Roure, sur l'aire de jeux des tambourins et au square 1962.
- ⇒ Les dépenses liées à la prise en charge des opérations relatives aux compétences exercées par la Métropole (soit eau, assainissement et pluvial) sont inscrites dans le chapitre « opération pour compte de tiers » et sont estimées à 156k€.
- ⇒ Les travaux d'entretien, rénovation de l'éclairage public se poursuivent avec un investissement de 403k€ avec notamment la rénovation de l'éclairage à l'entrée du village des Pennes, au chemin du Val des Fleurs et au parc des Amandiers.

Enfin, le remboursement du capital de la dette s'élève à 753K€.

## B) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 11.7M€.

1- Les subventions d'investissement attendues ont été estimées à 7,2M€ et correspondent principalement aux versements prévus dans l'opération de requalification du quartier de la Gavotte, avec 1,6M€ au titre du contrat métropolitain, 4M€ sur le contrat départemental et 500k€ d'aide de la direction générale des affaires culturelles.

En fonction de l'avancée des projets co-financés et des nouvelles notifications de subventions, il sera procédé à un ajustement de ces recettes au BS.

Parallèlement la commune poursuit la recherche de financements extérieurs en présentant des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide aux communes (travaux de proximité, vidéoprotection ...), de la région dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire et auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

2- Les dotations d'investissement représentent 1,5M€ et sont composées du FCTVA (retour d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en n-2) et de la Taxe d'aménagement reversée par la Métropole estimée à 400k€ cette année.

3- Des produits de cession sont inscrit pour 800k€.

4- Les recettes liées à la prise en charge des opérations relatives aux compétences exercées par la Métropole au 1/01/2019 (soit eau, assainissement et pluvial) sont inscrites dans le chapitre « opération pour compte de tiers ».

5- Une fois considérées les recettes propres et l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire un emprunt de 2 M€.

### **III) La Dette**

La dette au 1/01/2019 s'élève à près de 6,7M€ soit 311€ par habitant.

Rappelons que selon les dernières données disponibles du ministère, (soit les comptes de gestion 2017) la moyenne de l'endettement des villes de la strate démographique de comparaison « 20 000 à 50 000 habitants » est de 1 063 € par habitant.

La commune dispose donc de marges de manœuvre reconnues par les banquiers pour emprunter afin de financer ses investissements dans un contexte de taux assez favorable.

La maîtrise du recours à l'endettement demeure néanmoins un objectif dans la mesure où les intérêts de la dette impactent la section de fonctionnement qui est déjà tendue.

**Le budget soumis au vote du conseil municipal s'élève à 42,4 M€.**